

Comment contacter votre agent de liaison ?

Ligue de la Sclérose en Plaques

Secrétariat

Tél : 081/40 15 55

ligue.sep@ms-sep.be

ABMM

M. Huet – Mme Baudoin
rue Achille Chavée, 52/02

7100 LA LOUVIERE

Tél : 064/450 524

GSM 0495/439 800

info@abmm.be



Province du Hainaut, Brabant Wallon et Bruxelles-capitale de la communauté française

M. Caprini Livio

Tél : 0471/35 94 43

liaisondom@chu-charleroi.be

Convention SEP/SLA

CRF - Rue de Gozée, 706

6110 Montigny-le-Tilleul

071/92 24 89

Province de Liège, Namur et Luxembourg

Mme Remacle Amélie

Mme Duculot Catheline

Tel : 0498/ 41 39 53

Tel fixe : 085/519.282

CNRF – liaison SEP/SLA

Champ des Alouettes 30

4557 Fraiture-en-Condroz

fonctiondeliaison@gmail.com

Convention

Sclérose en Plaques

Sclérose Latérale Amyotrophique



C.H.U. de Charleroi



Qui peut bénéficier de cette convention ?

Pour intégrer la convention il faut :

- Être atteint de Sclérose en Plaques ou de Sclérose Latérale Amyotrophique.
- Avoir plus de 18 ans .
- Vivre au domicile
- Avoir perdu en autonomie

Que propose la convention ?

Bénéficiaire de l'expertise d'un agent de liaison qui est un professionnel de la santé, issu du CNRF ou CHU de Charleroi

Quelles sont les missions de l'agent de liaison?

- Il effectue une première approche du patient et de son entourage face à un problème rencontré dans son milieu de vie.
- En fonction des problèmes identifiés avec le patient (physique, psychique, social et/ou environnemental), il propose des solutions, des conseils, interventions dans le cadre d'un partenariat étroit avec un hôpital conventionné(*), la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques ou l'Association Belge des Maladies NeuroMusculaires (ABMM).

- Il veille au suivi des actions entreprises avec le patient et son entourage.
- Il partage ses connaissances et offre une formation ciblée aux professionnels de soins de première ligne dans la prise en charge des personnes atteintes de Sclérose en Plaques ou de Sclérose Latérale Amyotrophique

(*) CNRF pour la province de Liège, Namur, Luxembourg et le CHU de Charleroi pour la province du Hainaut, Brabant Wallon et Bruxelles-capitale de la communauté française

